



## PV Conseil Municipal 18 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres  
Théorique : 14  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Procuration : 0

**Présents** : LAVOREL Joëlle, SAXOD Mélanie,  
GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, MUGNIER  
Joseph, DECRUY Marie-Hélène, EXCOFFIER Lionel,  
DURPAZ Philippe, NOVO-PEREZ Laurence,  
DUBOUCHET Philippe  
**Représentés** :

**Excusé(s)** : KARATAS Aylin, EXCOFFIER Yves,  
LAUREAU Pierre, MARTINET Sylvain,

**Absent(s)** :

**Secrétaire** : DECRUY Marie-Hélène

Date de convocation  
11/10/2023

### 1- [Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20/09/2023](#)

### 2- [Décisions du Maire/informations](#)

#### **2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme - Jérôme**

N°	Objet	Situation	Décision
DP 36/23	Modification menuiseries	14 Rte de la Fruitière	Accordée 09/10/23
DP 35/23	Piscine	131 Allée du Pré Berthet	Accordée 16/10/23
DP 37/23	Clôture	270 Rte de Chez Jeantet	Accordée 16/10/23
PC 13/23	2 Maisons individuelles	Ch. des Chardonnets	Abrogé le 01/10/23

La Modification du PLU va être engagée en début d'année 2023.

#### **2.2 Commission Bâtiments - Joseph**

Eglise :

Suite à la CAO du mardi 10 octobre dernier, le Cabinet Architect-On a été choisi pour effectuer la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le cabinet prévoit :

- 5 jours d'architecte,
- 10 jours de dessinateur,
- 7 jours de BET décors peints.

Note méthodologique très détaillée, qui traduit une bonne compréhension des enjeux et restitue une première analyse issue de la visite. Une série de photographies illustre les points importants qui ont été relevés. Une page est consacrée aux décors peints. La méthode d'intervention est déclinée en fonction des spécialités de l'Eglise. Le rôle de tous les intervenants à chaque étape de la mission est décrit. L'économie du projet est assurée par le mandataire architecte.

L'exposé de M. Chaix est très convaincant et précis, à l'image de son mémoire technique. Il apparaît très motivé et réactif. Sa première analyse du bâtiment est approfondie, davantage que celle des deux autres candidats. Il mentionne des points qu'ils n'ont pas évoqués (vitraux, éclairage...). Son expérience et les interventions réalisées sur des bâtiments protégés (édifices classés monument historique) sont rassurantes.

Le délai annoncé correspond aux attentes de la commune, avec un démarrage de mission possible dès le mois de novembre. L'organisation de son agence, avec une personne en charge des marchés publics et des questions administratives est un point très positif pour la commune.

**Après notation selon les critères de jugement des offres, la proposition du cabinet Architekt-On est classée en première position avec une note globale de 7,89 points sur 10 et un montant de marché de 26 580 € HT, Perspective Patrimoine en deuxième position avec une note de 7,20 et Métamorphoses Architectures en troisième position avec une note de 6,64 points.**

### **2.3 Commission Communication - Mélanie**

Octobre Rose c'est très bien passé. 1270 km ont été parcourus et 9 binômes pour la Corridas. Il y a eu 150 repas le soir.

Il est proposé lors des vœux du Maire d'inviter la Ligue Contre le Cancer pour effectuer la remise de chèque.

### **2.4 Ecole et Périscolaire - Mélanie**

Depuis le 9 octobre nous avons recruté une nouvelle employée au vu des effectifs. La garderie du soir compte actuellement sur la première tranche horaire plus de 40 enfants et nous avons dû modifier les plannings pour avoir une 3<sup>ème</sup> personne.

### **2.5 Commission Voirie - Philippe**

Les traçages au sol ont été refaits. Il reste les passages piétons et dents de requin Route de Frangy à faire.

Des barrières sont actuellement posées à Bellossy. Il est prévu de faire de même Route de la Fruitière ainsi que Route de Viry.

### **3.0. Délibérations :**

#### **3.1 Choix de l'Architecte pour les travaux de l'Eglise – D2023 046**

Madame Le Maire informe l'Assemblée, suite à la CAO du mardi 10 octobre dernier, le Cabinet ARCHITEKT-ON a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de l'Eglise. Le Conseil Municipal doit se prononcer

- **APPROUVE** le choix de la CAO en retenant le Cabinet ARCHITEKT-ON.

#### **3.2 – Adhésion au Service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS) – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition d'équipement numériques pour les Collectivités et Services Associés - D2023 047**

**Vu** l'article L. 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8, relatifs aux groupements de commandes,

**Vu** la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 9 décembre 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat avec la Direction Nationale des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN),

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SYANE du 7 juillet 2022 approuvant le lancement du service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), l'organisation et les cotisations proposées pour le service d'achats mutualisés d'équipements et services numériques et le service d'accompagnement au numérique scolaire (DEL-2022-186),

**Vu** la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 13 octobre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés (DEL-2022\_241),

**Vu** les statuts du SYANE approuvés le 8 décembre 2022,

**Considérant** le transfert au SYANE de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » figurant à l'article 3.7 de ses statuts approuvés le 8 décembre 2022,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune VERS d'adhérer au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), en choisissant le niveau de service ACHATS MUTUALISES ou le niveau de service ACHATS MUTUALISES + NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune VERS d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés,

**Considérant** qu'eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article 1** : **Approuve** l'adhésion au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), ses modalités et conditions administratives, techniques et financières, et choisit le niveau de service ACHATS MUTUALISES ou le niveau de service ACHATS MUTUALISES + NUMERIQUE COMMUNAL ET SCOLAIRE.

**Article 2** : **Approuve** l'adhésion au groupement de commandes et les dispositions de la convention constitutive du groupement, pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés, coordonné par le SYANE.

**Article 3** : **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte d'adhésion au service de mutualisation numérique communale et scolaire.

**Article 4** : **Autorise** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'équipements numériques et services associés

**Article 5** : **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**Article 6** : **Autorise** le SYANE, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres, marchés subséquents et bons de commande dont la commune VERS sera partie prenante.

#### 4 - Divers

- SIPV

Les nouveaux statuts ont été rédigés avec l'aide de 2 avocats et vont être soumis au vote le 10 novembre puis les Communes devront se prononcer.

Les compétences sont les suivantes :

- Maison de Santé,
- Gendarmerie,
- Police Pluricommunale,
- Centre Ado.

Fin de séance à 22h30 – Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 15 novembre à 20h00.